

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Conditions de Vente

Toute commande doit faire l'objet d'une offre préalable de Sud Industrie Service. Les commandes ne sont acceptées et prises en compte que si les termes et conditions sont conformes à la proposition émise.

Défaut de Conformité des Marchandises

Il appartient à l'acheteur de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de 16 jours calendaires à compter du jour de livraison. Les marchandises comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans le délai sus indiqué, fait l'objet d'un remplacement ou d'une remise en état à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Délais de livraison

Lors de la remise des offres de prix ou propositions commerciales, les délais sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Le délai de livraison est confirmé lors de l'accusé réception de commande. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.

Délais de Règlement

En l'absence d'autres conditions convenues, nos factures sont payables à 60 jours à compter de la date de facture ou à 45 jours fin de mois dans les cas de livraisons cadencées dans le mois.

Pénalités de Retard

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire et courent de plein droit dès le jour suivant la date de l'échéance portée sur la facture. Le taux de pénalité applicable est celui de la Banque Centrale Européenne à sa dernière opération de refinancement (Taux Refi) majoré de 10 points. En outre, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due en cas de retard de paiement s'élève à 40 €.

Conditions d'Escompte

Aucun escompte n'est applicable pour paiement anticipé.

Clause attributive de Compétence

Pour toute contestation relative aux ventes réalisées par la société Sud Industrie Service et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seuls seront compétents les tribunaux d'Annecy. Toutefois Sud Industrie Service se réserve le droit de poursuivre son cocontractant devant les juridictions de son siège social.

Clause de Réserve de Propriété

Sud Industrie Service se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

Les marchandises restent la propriété de Sud Industrie Service mais l'acheteur en devient responsable dès leur remise matérielle et s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises livrées.